



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-170
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis public est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2019, le règlement suivant a été adopté :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 000 000 \$ (2019-170)

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 avril 2019. Il entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à la Direction du greffe dont les bureaux sont situés au 55, avenue Argyle à Saint-Lambert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h30 à midi ou sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, le 1^{er} mai 2019.

La greffière adjointe,

Hélène PELLERIN

PUBLIC NOTICE

**BY-LAW NUMBER 2019-170
COMING INTO FORCE**

Public notice is hereby given that at the regular sitting of the Ville de Saint-Lambert Municipal Council, held on March 18, 2019, the following by-law was adopted:

By-law ordering capital expenditures in relation to the City's road maintenance program [translation];

This by-law was approved by the Minister of the Municipal Affairs and Housing on April 26, 2019. It comes into force on the day of its publication and may be consulted at the City Clerk's Office, located at 55 Argyle Avenue in Saint-Lambert, from Monday to Thursday, from 8:30 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:30 p.m. and on Friday, from 8:30 to noon or on the City's website at: www.saint-lambert.ca.

ISSUED in Saint-Lambert, on May 1, 2019.

Hélène Pellerin
Assistant City Clerk